



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2021 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES



Le présent rapport est rédigé en application du décret n° 2015-1827 du 30 novembre 2015.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

a. La compétence

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA) assure le service d'élimination des Déchets Ménagers et Assimilés au sein de ses 28 communes membres (171 811 habitants).



La CDA de La Rochelle exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés : la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

L'autorité organisatrice :

- définit et organise les missions du service public (répondre aux attentes et besoins des usagers, accès aux services, prospectives, plans d'actions, évaluations des politiques)
- met en œuvre les moyens spécifiques et définit la politique de financement du service public
- détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion)
- assure la Gestion et la Maîtrise d'ouvrage de son patrimoine
- contrôle l'exécution des missions par les opérateurs publics ou privés.

L'autorité est chargée d'assurer conformément à ses compétences la collecte et le traitement des déchets ménagers produits sur son territoire.

Les maires des communes adhérentes de la collectivité sont responsables - en vertu du pouvoir de police générale - de la gestion des dépôts sauvages, de l'enlèvement des encombrants, ...

Dans ce cadre, le service Gestion et Prévention des Déchets de la CDA de La Rochelle assure la gestion :

- de la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- des contrats de service public relatifs aux différentes prestations ;
- du centre de tri ALTRIANE ;
- de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) et de son réseau de chauffage urbain ;
- du réseau des 8 déchèteries et 1 Centre de Valorisation des déchets ;
- de l'Unité de Compostage des déchets verts (UDC).

b. Les équipements en place

Pour exercer sa compétence, la CDA de La Rochelle dispose des équipements suivants :

- un centre de tri, ALTRIANE, mis en service au 1^{er} janvier 2011 ;
- une Unité de Valorisation Energétique (UVE) des ordures ménagères, mise en service en 1988 qui alimente un réseau de chauffage urbain et est située sur la commune de La Rochelle ;
- un réseau de 8 déchèteries et 1 centre de valorisation des déchets qui permettent aux habitants de l'agglomération de déposer leurs déchets ménagers autres que les ordures ménagères résiduelles : déchets verts, gravats, carton, DEEE, bois, tout-venant, ... ;
- une Unité de Compostage des déchets verts (UDC), située sur la commune de Périgny et mise en service en 2000.

L'ensemble des prestations est assurée soit en régie soit par des opérateurs privés. Voici en détail le mode de gestion des principaux services :

- En régie :
 - L'accompagnement et la sensibilisation à la prévention et au tri des déchets auprès de la population ;
 - La collecte en apport volontaire (verre, journaux-magazines) ;
 - La distribution des sacs poubelles (habitat vertical et habitations ne pouvant recevoir de bacs) ainsi que la livraison et la maintenance des bacs roulants destinés aux usagers de la CDA ;
 - La gestion des hauts et bas de quais des déchèteries ;
 - L'Unité de compostage des déchets verts (UDC) ;

- Par des opérateurs privés :
 - La collecte en porte à porte des ordures ménagères et assimilés ;
 - L'exploitation du centre de tri ALTRIANE (Tri des déchets recyclables) ;
 - L'exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;
 - La délégation de service liée au Réseau de Chauffage Urbain ;
 - L'évacuation et le traitement des mâchefers produits par l'UVE ;
 - La collecte des textiles ;
 - La collecte des encombrants ;
 - La collecte et le traitement (vers des filières de recyclage) des déchets issus des déchèteries :
 - Bois ;
 - Ferraille ;
 - Déchets Ménagers Spéciaux ;
 - Déchets de la filière Mobilier ;
 - Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)...
 - Le traitement des déchets coquilliers issus des déchèteries ;
 - Le stockage des déchets inertes (gravats) issus des déchèteries ;
 - L'évacuation vers des Centres d'Enfouissement Technique (CET) des déchets non valorisables issus des déchèteries.

Le tableau ci-dessous présente les principaux intervenants à toutes les étapes de la gestion des déchets. Il évoque aussi bien les opérateurs privés et publics en charge de ce service public.

LA PREVENTION / SENSIBILISATION	Accompagnement, Sensibilisation & Communication	CDA LA ROCHELLE
LA RECYCLERIE « LA BELLE AFFAIRE »	Réemploi des objets	ESC 17
LA PRECOLLECTE	Fournitures des bacs roulants	ESE
	Fourniture des conteneurs enterrés	VCONSYST FRANCE
	Fourniture des colonnes aériennes	PLASTUP
	Fourniture des sacs poubelles	SOCOPLAST / PLAST'UP
LA COLLECTE	Gestion des 8 déchèteries et des Centres de Valorisation des déchets	CDA LA ROCHELLE

	Collecte en apport volontaire (verre, papiers)	
	Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et assimilés	URBASER ENVIRONNEMENT
	Collecte des encombrants	ENVIE 2E
	Collecte des textiles	LE RELAIS 17
LE TRI DES DECHETS RECYCLABLES	Exploitation du centre de tri ALTRIANE	SUEZ
LA VALORISATION (MATIERE ET ENERGIE)	Exploitation de l'Unité de Valorisation Energétique	VEOLIA PROPRETE
	Evacuation et traitement des mâchefers	SUEZ
	Exploitation du réseau de chauffage urbain	DALKIA
	Exploitation de l'Unité de Compostage des déchets verts	CDA LA ROCHELLE
	Collecte et traitement de l'amiante (<i>Tri, regroupement ou démontage - Regroupement, reconditionnement de déchets dangereux</i>)	ORTEC
	Collecte et traitement des batteries (<i>recyclage</i>)	DECONS
	Collecte et traitement des bouteilles de gaz (<i>recyclage</i>)	ANTARGAZ FINAGAZ
	Collecte et traitement des cartouches d'imprimante (<i>recyclage</i>)	PRINTERRE
	Collecte et traitement des coquillages (<i>réutilisation</i>)	OVIVE
	Collecte et traitement des DASRI (<i>incinération</i>)	HYGI SANTE / DASTRI
	Traitement des déchets de bois (<i>recyclage</i>)	PAPREC & VEOLIA
	Collecte et traitement des DEEE (<i>recyclage</i>)	DOUMEN SAS
	Collecte et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux (<i>Tri, regroupement ou démontage</i>)	SNATI SARP
	Collecte et traitement des déchets verts (<i>compostage</i>)	CdA La Rochelle
	Collecte et traitement des extincteurs (<i>recyclage</i>)	QUALITY ENVIRONNEMENT
	Collecte et traitement des déchets de ferraille (<i>recyclage</i>)	DECONS
	Stockage des déchets inertes	GRAND PORT ATLANTIQUE
	Collecte et traitement des huiles minérales (<i>régénération</i>)	SEVIA
	Collecte et traitement des huiles végétales (<i>Valorisation énergétique - Fabrication de combustibles</i>)	QUATRA
	Collecte et traitement des piles (<i>Tri, regroupement ou démontage</i>)	COREPILE
	Collecte et traitement des pneus (<i>recyclage</i>)	ALCYON ENVIRONNEMENT
	Collecte et traitement des radiographies (<i>recyclage</i>)	TITRAL OUEST
	Collecte et traitement des sources lumineuses (<i>recyclage</i>)	ECOSYSTEM
Collecte et traitement du plâtre	ROUVREAU	
Collecte et traitement du polystyrène	GEOFFRIAUD	

	Collecte et traitement des bouchons de liège	
	Collecte et traitement des déchets industriels banals « incinérable »	SOVAL NORD - VEOLIA
	Collecte et traitement du carton	PAPREC
L'ELIMINATION	Evacuation des déchets non valorisables des déchèteries vers des Centres d'Enfouissement Techniques	PAPREC et VEOLIA
ECO ORGANISMES	Papiers	CITEO
	Emballages recyclables	CITEO
	Déchets d'Equipement et d'Ameublement (DEA)	ECO MOBILIER
	Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	ECOLOGIC
	Déchets d'Activité de Soins à Risques des patients en auto-traitement	DASTRI
	Pneumatiques	ALIAPUR
	Déchets dangereux	ECO DDS
	Ampoules & néons	ECOSYSTEM
	Piles & batteries de véhicules électriques légers	COREPILE

2. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

a. Prévention et sensibilisation

→ Actions de sensibilisation à la réduction et au tri des déchets :

- Le service Gestion et Prévention des Déchets, dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire et dans la perspective du tri à la source des biodéchets à l'horizon 2024, **accompagne les communes pour lutter efficacement contre le gaspillage alimentaire en restauration collective**. Suite à un appel à volontaires lancé auprès des 28 communes de l'Agglo en octobre 2020, 12 communes ont répondu positivement. L'accompagnement se déroule sur 2 années scolaires (2020-2022): réunions, mise en place d'une plateforme de ressources documentaires et de documents de travail, réalisation de diagnostics (pesées des denrées), formation des agents, mise en place de premières actions anti-gaspi, échanges de bonnes pratiques etc.
- **Généralisation de la distribution des composteurs de la CdA en mairie dans 12 communes volontaires**. Ce service vient en complément de la distribution de composteurs réalisée par la CdA à l'Unité de Compostage à Périgny. **517 composteurs distribués en mairie en 2021 sur 1719 composteurs distribués sur l'année**.
- **Généralisation du « Compostage partagé » en partenariat avec l'OPH de La Rochelle** : Sur le quartier de Port-Neuf, en complément de l'installation de 22 sites de compostage en mars 2019, une plateforme de maturation des biodéchets a été mise en fonctionnement au printemps 2021 au sein du quartier de Port-Neuf. L'objectif est de permettre une meilleure gestion par l'OPH des sites de compostage installés dans le quartier et de pouvoir accueillir un plus grand volume de déchets alimentaires dans les composteurs. En outre, en septembre 2021, 23 sites de compostage (gérés par le personnel de l'OPH) ont été installés sur le quartier de Mireuil. Le compost issu des sites de compostage de ces 2 quartiers finit son cycle de décomposition sur le site de la plateforme, jusqu'à maturité avant de pouvoir être utilisé. En outre, cette plateforme de proximité se veut partie intégrante du quartier : elle comprend une haie fruitière, des ruches ; un jardin partagé sera attenant à la plateforme. L'ensemble des acteurs du quartier sont mobilisés autour de ce projet, alliant prévention des déchets et lien social.
L'Agglo a accompagné l'OPH sur l'étude technique et sur la mise en place d'un protocole de suivi pour la gestion de la plateforme, ainsi que sur l'installation des sites de compostage sur le quartier de Mireuil.

- **Ouverture de la recyclerie « La Belle Affaire »** : l'Agglo a décidé d'ouvrir une recyclerie sur son territoire pour donner une seconde vie aux objets en bon état dont on n'a plus l'utilité et pour proposer à ses habitants un mode alternatif de consommation. Basée à Aytré, La Belle Affaire collecte depuis le 1^{er} février 2021 les objets, via les zones de réemploi situées sur 4 déchèteries de l'Agglo et directement sur son site. Triés, nettoyés, réparés ou transformés, les objets sont ensuite revendus à petits prix à la boutique qui a ouvert ses portes le vendredi 28 mai 2021. La Belle Affaire propose également des activités de sensibilisation et de réparation/customisation pour les habitants. L'association ESC 17 (Économie Sociale et Circulaire en Charente-Maritime) qui regroupe un collectif de 8 acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire spécialisés dans le réemploi, l'insertion et l'économie circulaire est en charge de la gestion de la recyclerie. L'association compte en 2021 6 encadrants et 17 personnes en parcours d'insertion. La recyclerie permet de mettre en situation de travail les salariés sur de multiples fonctions et de développer des nouvelles compétences, telles que la logistique, le tri, la valorisation et la vente.
- **Sensibilisation au tri sur le quartier de Port-Neuf**
L'équipe d'« Ambassadrices du tri et de la prévention » de la CdA et 4 jeunes en service civique de l'association Unis-cité ont rencontré en mai-juin 2021 plus de 400 locataires sur le quartier de Port-Neuf lors de leur opération de porte-à-porte, qui avait avant tout pour but de sensibiliser, d'informer et d'inciter les habitants à trier davantage et mieux. Le bilan de cette action de proximité a montré que 94% des locataires rencontrés trient leurs déchets : ils sont 67% à trier régulièrement et 27% à trier « un peu ». A l'issue de l'action de sensibilisation, ils se sont engagés à trier davantage.
- **Lancement de l'élaboration de son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la période 2023-2028.** L'objectif global est d'atteindre une réduction de 15% de la production de DMA par habitant entre 2010 et 2030, via la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux et transversale, articulé avec les autres démarches territoriales, comme La Rochelle Territoire Zéro Carbone, le Projet Alimentaire Territorial, Cit'ergie, etc. L'Agglo a missionné le bureau d'études INDDIGO pour l'accompagner dans cette phase d'élaboration, avec la réalisation d'un diagnostic en septembre 2021, la mise en place d'une instance de concertation réunissant les services de l'Agglo et les acteurs locaux (au sein d'une CCES ou Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi), et l'organisation de premières ateliers de travail (novembre 2021) pour contribuer à la définition d'un pré-programme d'actions.

Equipements de tri et de traitement

→ Altriane / Centre de tri des déchets recyclables :

La collectivité et le syndicat mixte CYCLAD ont engagé au 2^{ème} trimestre 2021 une étude de faisabilité permettant de mesurer l'opportunité technique et financière de réaménager le centre de tri ALTRIANE situé sur la commune de Salles-sur-Mer pour augmenter sa capacité de tri et ainsi assurer la continuité de service sur les 10 à 15 prochaines années.

Le syndicat mixte CYCLAD qui regroupe 7 intercommunalités, soit 234 communes et 228 731 habitants (données 2019) est un territoire essentiellement rural et semi-rural. Ces 7 intercommunalités ont transféré à CYCLAD soit la compétence collecte, soit le traitement des déchets ménagers, soit les 2.

ALTRIANE, situé sur la commune de Salles-Sur-Mer a été créé en 2010. Il s'agit d'un équipement propriété de la CdA, exploité depuis le 1^{er} septembre 2016 par un opérateur privé, la société SUEZ.

Le centre de tri accueille donc :

- La totalité du flux de la collecte sélective (flux multilatéraux) de la CdA ;
- La totalité du flux d'emballage de CYCLAD.

ALTRIANE est autorisé par un arrêté préfectoral du 29 novembre 2010. Si ce centre a une capacité technique de traitement de 32 000 tonnes/an de déchets tous flux confondus, sa capacité n'est que de 22 500 tonnes sur la chaîne de tri.

Suite à la sollicitation du SIL (juin 2021) d'intégrer dans l'étude menée par la CdA et CYCLAD les tonnages de collecte sélective des 4 collectivités adhérentes à ce syndicat (la Communauté de Communes (CdC) de l'île d'Oléron, la CdA de Rochefort, la CdA de Royan et la CdC Bassin de Marennes), un complément d'étude a été réalisé.

Cette étude, réalisée en 2021, a permis aux collectivités de prendre des décisions concernant notamment les objectifs généraux suivants :

- Extension du bâtiment afin d'augmenter la capacité de stockage ;
- Augmentation de la capacité de tri du process et adaptation aux nouveaux standards Citeo (Flux Développement) ;
- Renforcement de la sécurité anti-incendie.

Le projet retenu par la CdA de la Rochelle, en partenariat avec CYCLAD et le SIL permettra de faire évoluer le process de tri de 22 500 tonnes/an à 52 000 tonnes /an. Cette évolution nécessite de doubler la zone actuelle du process ce qui implique de la surface supplémentaire.

L'objectif des 3 collectivités est d'ouvrir le futur centre de tri ALTRIANE au 1^{er} semestre 2026.

→ Unité de compostage :

Le dispositif de dialogue territorial mis en œuvre fin 2019 et jusqu'à début 2021 a permis à la collectivité de proposer un projet d'extension et de modernisation de l'Unité de compostage située sur la commune de Périgny.

Ce dialogue mené avec des usagers volontaires a permis de d'identifier 6 propositions :

- Proposition 1 : Mettre en place un Comité de suivi des citoyens
- Proposition 2 : Confinement total de l'Unité de compostage
- Proposition 3 : Protection de la santé des travailleurs, des riverains et de l'environnement
- Proposition 4 : Démarche active d'information des habitants
- Proposition 5 : Pédagogie vers un accueil du public sur site pour sensibiliser à la prévention des déchets
- Proposition 6 : Une installation qui préserve et valorise les ressources

La décision politique de moderniser cet outil de traitement est intervenue en avril 2021.

La collectivité mets désormais en œuvre le projet, l'objectif est d'ouvrir le futur site modernisé au 2^{ème} trimestre 2025.

→ Déchèteries :

La collectivité a décidé en 2015 de revoir son réseau des déchèteries avec l'ambition d'avoir un nouveau Schéma Directeur des Déchèteries (SDD) avec 5 sites en lieu et place des 13 sites actuels.

Depuis 2015, la collectivité met en œuvre ce SDD. Désormais les nouveaux sites seront dénommés des Centres de valorisation.

Voici les différentes étapes menées pour chacun des projets :

- Centre de valorisation Centre (situé à Périgny) : ouverture le 18/01/2021
- Centre de valorisation Ouest (situé sur le quartier de Laleu à La Rochelle) : Travaux de construction sur toute l'année 2021, prévision d'ouverture début 2022
- Le calendrier de réalisation des 3 sites est en construction afin d'avoir l'ensemble des sites réalisé en 2026

→ Unité de Valorisation Energétique :

Dans le cadre du nouveau marché d'exploitation de l'UVE, la CDA a confié à SOVAL (Filiale de VEOLIA) la réalisation de travaux afin d'optimiser l'installation sur le plan environnemental.

D'un montant d'environ 14,6 millions d'€ HT, ces travaux comprennent 3 volets :

- l'amélioration de la gestion des eaux et du stockage des balles,
- l'optimisation des performances énergétiques avec l'installation d'une production électrique (groupe turbo alternateur / GTA)
- la réduction des rejets gazeux avec la mise en place d'un système de traitement catalytique des NOx.

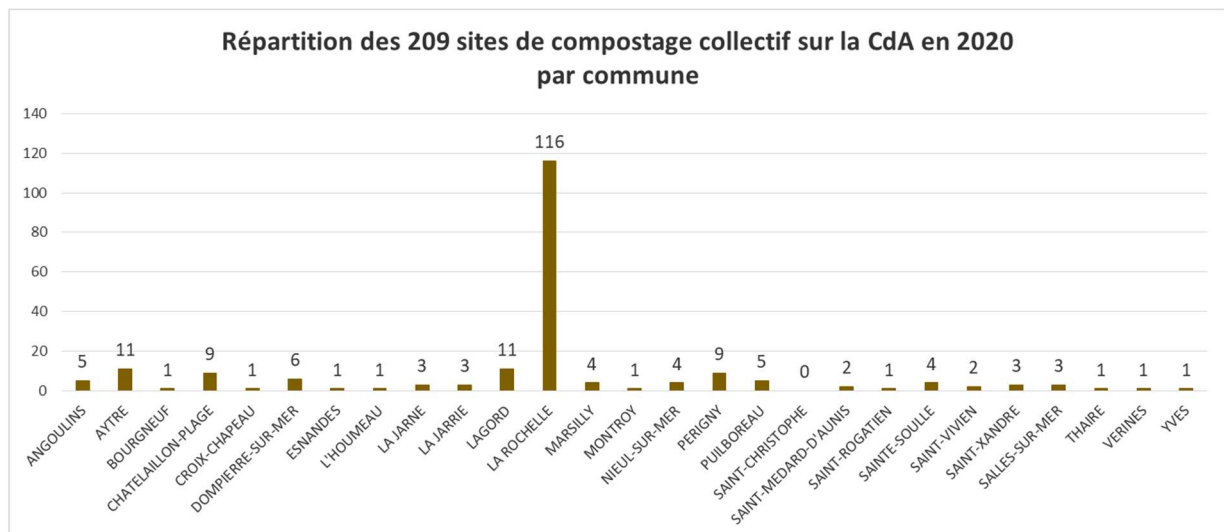
Le marché confié à l'exploitant qui prévoyait initialement une réception de l'ensemble des travaux à la fin du 1er semestre 2021 n'est toujours pas réceptionné à la fin de l'année 2021 en raison de la crise sanitaire et de plusieurs difficultés rencontrées sur le chantier.

Les tonnages réceptionnés ont pu être traités sur site.

3. CHIFFRES-CLES DE L'ANNEE 2021

a. Prévention et sensibilisation

- 36% des foyers résidant en maison individuelle équipés en composteur
- 209 sites en fonctionnement sur l'agglomération de La Rochelle, dont :
 - 86 sites de compostage en pied d'immeuble/partagé opérationnels sur l'agglomération et 1328 foyers participants
 - 72 sites de compostage autonome en établissement pour valoriser les déchets alimentaires.
 - 51 sites de compostage à vocation pédagogique au sein des écoles, des centres sociaux/de loisirs principalement.



- 145 animations et actions de sensibilisation menées en 2021 dont 78 sur la prévention des déchets et 73 sur les consignes de tri
- 4 821 personnes sensibilisées en 2021 :
 - **Animations auprès des scolaires** : Grâce à leur mobilisation, les Ambassadrices du tri et de la prévention ont sensibilisé 541 élèves/jeunes dans le cadre d'actions ludiques et pédagogiques dans les écoles et les centres sociaux (sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le tri et recyclage des déchets, les éco-gestes...).
 - **Sensibilisation** : les Ambassadrices ont également animé des ateliers, des temps de sensibilisation auprès de différents publics (lors de la distribution des sacs poubelles dans les quartiers de La Rochelle, lors de l'opération en porte-à-porte sur le quartier de Port-Neuf, auprès des étudiants, ...). Grâce à ces actions, les Ambassadrices du tri et de la prévention ont pu sensibiliser 4 280 adultes.

b. Distribution des sacs poubelles

- **9763 foyers ont eu droit à une dotation de sacs poubelles** (6 968 sur La Rochelle et 2 795 sur les autres communes de l'Agglo) ;
- Mise à disposition de sacs cabas pour les habitants en bâtiments collectifs.

c. Distribution de bacs roulants

- **2 924 nouveaux bacs livrés** pour un **parc total de 136 873 bacs** (63 288 bacs pour les OM et 73 585 bacs pour les CS).

d. Collecte des textiles

- L'entreprise « Le Relais » a en charge en charge la collecte et la valorisation des textiles sur l'ensemble du territoire. **133 bornes sont réparties sur 27 communes.**
La collecte est en nette augmentation de 26 %, soit 777.50 tonnes collectées en 2021 (616.85 tonnes en 2020), tonnage équivalent à 2019.

e. Collecte des encombrants

- **2 710 enlèvements effectués en 2021** (416 de plus qu'en 2020), dont :
 - 1 280 sur la Ville de La Rochelle
 - 1 430 sur les 27 autres communes de l'Agglo
- Ces enlèvements représentent un tonnage de près de 157 tonnes.

4. LES INDICATEURS TECHNIQUES

a. Données chiffrées

- **Tonnages 2021 :**

			En tonnes	En kg/hab.
Déchets ménagers et assimilés	Ordures ménagères et assimilés (OMA)	Ordures ménagères	42 447,4	247,1
		Tri sélectif	14 304,2	83,3
		Flux valo pros	949,9	5,5
		Verre	7 879,1	45,9
	Flux déchèteries + Textiles	Déchets verts	11 865,3	50,8
		DIB	8 215,9	47,8
		DIB Incinérables	158,7	0,9
		Gravats	11 727,8	68,3
		Bois	4 310,1	25,1
		Ferraille	1 402,1	8,2
		Mobilier	2 444,4	14,2
		DEEE	1 055,3	6,1
		Textiles	777,5	4,5
		Platre	92,4	0,5
		Carton déchèteries	826,4	4,8
		Autres Flux	426,9	2,5
		Total 2021		108 883,1

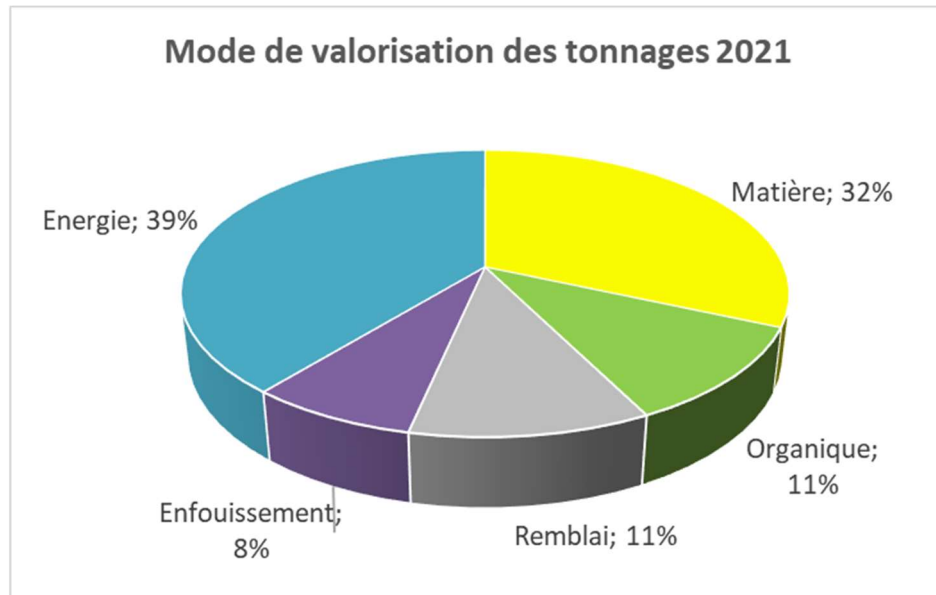
- Flux Textiles = textiles déposés dans les bornes Textiles du Relais 17 sur l'espace public et en déchèterie.
- Autres flux = Piles, Radiographies, Batteries, Ampoules, Néons, Amiante, DMS, Pneumatiques, Huiles alimentaires, Huiles moteur, Dasri, Consommables, informatiques, Coquillages, Déchets pyrotechniques

- **Valorisation des tonnages 2021 :**

Les **108 883.1 tonnes collectées en 2021** par la CdA ont été valorisées comme suit :

- **Valorisation matière** : 32% des tonnages collectés sont des matériaux recyclables issus du tri sélectif et des déchèteries qui sont triés pour être valorisés en nouveaux produits.
- **Valorisation organique** : 11% des tonnages collectés sont des déchets verts déposés en déchèterie ou à l'Unité de Compostage par les professionnels/communes. Les déchets verts sont broyés et destinés à être valorisés en compostage. Le compost est ensuite revendu par l'Unité de Compostage à des agriculteurs, des paysagistes, aux particuliers...
- **Valorisation par remblai** : 11% des tonnages sont des gravats réutilisés, sans transformation, en remblaiement.

- **Valorisation énergétique** : 39 % des déchets collectés sont incinérés (100% des Ordures Ménagères). La récupération de l'énergie dégagée par leur incinération permet de produire :
 - de la chaleur alimentant un réseau de chauffage urbain ;
 - de la vapeur utilisée dans l'industrie (SOLVAY).
- **Enfouissement** : 8 % des déchets collectés sont destinés à la mise en enfouissement (soit 100% des déchets inertes ou gravats).



● Evolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en tonnages par nature de déchets :

Tonnages	OM	Tri sélectif	Flux valo pros et assimilés	Verre	Déchets verts	DIB	DIB incinérables	Gravats	Bois	Ferraille	Mobilier	DEEE	Carton déchèteries	Platre	Autres Flux	Textiles	Total
2010	43 041	9 569	520	5 437	11 138	7 523		12 533	3 440	920	-	1 075	810		172	-	96 176
2011	42 572	9 848	552	5 474	12 171	7 702		13 761	3 589	757	-	1 013	835		155	-	98 430
2012	40 289	10 694	698	5 560	12 714	7 845		13 289	4 184	807	-	956	813		274	-	98 121
2013	39 229	11 213	732	5 643	13 582	7 074		10 152	3 992	826	-	979	625		364	239	94 648
2014	42 790	12 587	763	6 271	13 074	7 176		10 512	4 080	833	-	983	600		267	444	100 378
2015	42 763	12 746	761	6 409	13 264	7 485		10 830	4 313	1 116	235	1 115	602		363	514	102 517
2016	42 721	12 728	784	6 542	12 780	7 578		11 108	4 262	1 308	671	1 087	613		350	508	103 040
2017	41 822	13 817	859	6 836	12 384	8 131		11 069	4 477	1 475	899	1 126	646		388	550	104 478
2018	42 026	14 037	959	7 252	12 046	9 466		9 973	4 786	1 578	958	1 082	725		401	633	105 921
2019	41 932	14 172	1 005	7 321	11 673	9 182		8 788	4 776	1 588	1 395	1 072	807		391	785	104 887
2020	41 361	13 888	911	7 690	11 168	8 864		8 628	4 534	1 410	1 409	982	757		391	617	102 611
2021	42 447	14 304	950	7 879	11 865	8 216	159	11 728	4 310	1 402	2 444	1 055	826	92	427	778	108 883

En 2021, la production globale des déchets est de 108 883.1tonnes, en nette augmentation (+4.8%) par rapport à 2020 (+ 6 273 tonnes).

Cette augmentation est très marquée en déchèteries.

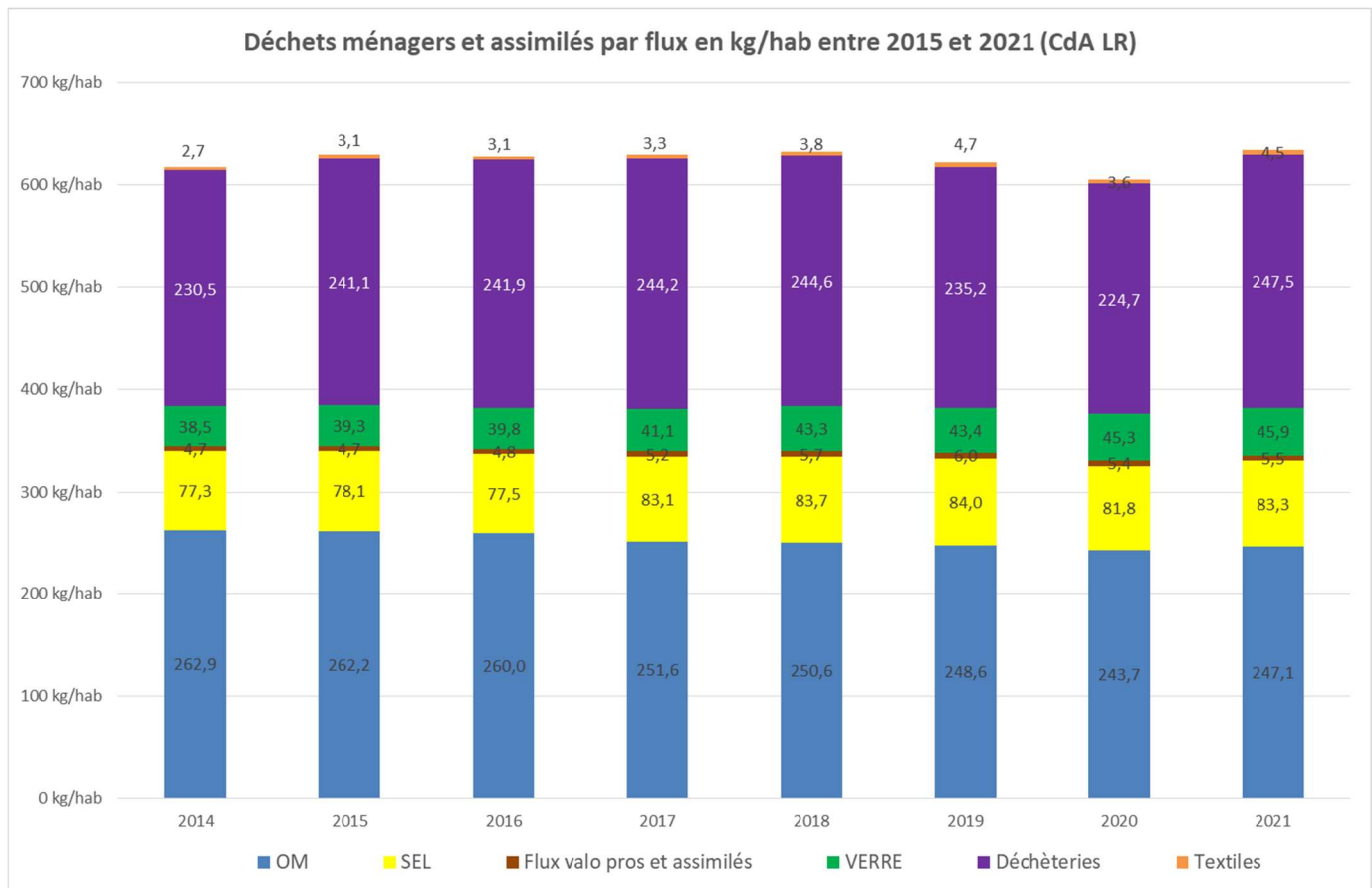
● Evolution des ratios kg/hab./an par nature de déchets

En kg/hab/an	OM	Tri sélectif	Flux valo pros et assimilés	Verre	Déchets verts	DIB	DIB incinérables	Gravats	Bois	Ferraille	Mobilier	DEEE	Carton déchèteries	Platre	Autres Flux	Textiles	Total
2010	294,1	65,4	3,6	37,1	76,1	51,4		85,6	23,5	6,3		7,3	5,5		1,2		657,1
2011	291,2	67,4	3,8	37,4	83,2	52,7		94,1	24,5	5,2		6,9	5,7		1,1		673,2
2012	276,1	73,3	4,8	38,1	87,1	53,8		91,1	28,7	5,5		6,6	5,6		1,9		672,5
2013	266,5	76,2	5,0	38,3	391,3	48,1		69,0	27,1	5,6		6,7	4,2		2,5	1,6	643,1
2014	262,9	77,3	4,7	38,5	39 672,0	44,1		64,6	25,1	5,1		6,0	3,7		1,6	2,7	616,6
2015	262,2	78,1	4,7	39,3	81,3	45,9		66,4	26,4	6,8	1,4	6,8	3,7		2,2	3,1	628,5
2016	260,0	77,5	4,8	39,8	77,8	49,5		67,4	27,2	9,0	5,5	6,9	3,9		2,4	3,1	627,0
2017	251,6	83,1	5,2	41,1	74,5	48,9		66,6	26,9	8,9	5,4	6,8	3,9		2,3	3,3	628,5
2018	250,6	83,7	5,7	43,3	71,8	56,5		59,5	28,5	9,4	5,7	6,5	4,3		2,4	3,8	631,7
2019	248,6	84,0	6,0	43,4	69,2	54,4		52,1	28,3	9,4	8,3	6,4	4,8		2,3	4,7	621,8
2020	243,7	81,8	5,4	45,3	65,8	52,2		50,8	26,7	8,3	8,3	5,8	4,5		2,3	3,6	604,5
2021	247,1	83,3	5,5	45,9	50,8	47,8	0,9	68,3	25,1	8,2	14,2	6,1	4,8	0,5	2,5	4,5	633,7

Avec une population de 171 811 habitants en 2021, la production de DMA est de 633.7 kg/hab./an contre 604.5 kg/hab./an en 2020, soit une nette augmentation de 4.8 %.

En kg/hab/an	OMA	Déchèterie (+Textiles)	DMA
2020	376,2	228,4	604,5
2021	381,7	252,0	633,7
Variation en %	1,5%	10,4%	4,8%

Ci-dessous l'évolution de la production de déchets en kg/an entre 2014 et 2021 par grande famille de déchets :



b. Organisation de la collecte des déchets en porte-à-porte

Le service prend en charge, lors des collectes en porte à porte, les déchets non ménagers dont la collecte et le traitement sont compatibles avec les filières destinées aux déchets des ménages.

Le règlement de collecte de la collectivité stipule que le volume hebdomadaire maximum pouvant être collecté est de 5 280 litres, tous déchets confondus.

La redevance spéciale des déchets non ménagers instituée depuis 2005 concerne les producteurs exonérés de droit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et produisant

plus de 2 000 litres hebdomadaires de déchets non ménagers et les exploitants de terrains de campings.

En 2021, 55 établissements sont concernés ainsi que 13 terrains de campings.

→ Organisation de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) :

La collecte des OMr est réalisée une fois par semaine toute l'année. La collecte est assurée en bacs roulants pour environ 90% des usagers. Les 10% restants le sont en sacs poubelles en raison de leur impossibilité de stocker des bacs roulants (hyper centre-ville de La Rochelle) ou bien en raison de leur impossibilité de les utiliser.

→ Organisation de la collecte du tri sélectif (SEL) :

La collecte sélective s'effectue une fois par semaine en bacs roulants ou en sacs selon les contraintes de stockage chez les usagers et le secteur.

Le service est assuré le soir sur La Rochelle et le matin sur les 27 autres communes de la CDA.

→ Autres services :

- une collecte du verre est assurée 2 fois par semaine pour les restaurateurs du centre-ville de La Rochelle ;
- une collecte de carton est assurée 2 fois par semaine pour les commerçants du centre-ville de La Rochelle.

→ Des collectes additionnelles sont organisées :

- toute l'année dans les secteurs de forte production et/ou le tissu bâti interdit le stockage prolongé (fréquence de collecte de 3 à 7 fois par semaine) ;
- en saison estivale pour certains secteurs très touristiques et/ou à l'activité saisonnière importante (campings, restaurants....).

c. Les points d'apport volontaire

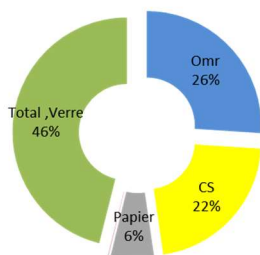
La Communauté d'Agglomération de La Rochelle continue sa politique d'installation de conteneurs enterrés (ordures ménagères, tri sélectif et verre) afin de :

- sécuriser la gestion des déchets (suppression des locaux poubelles),
- améliorer l'intégration paysagère des mobiliers de collecte,
- diminuer les nuisances visuelles et sonores,
- faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

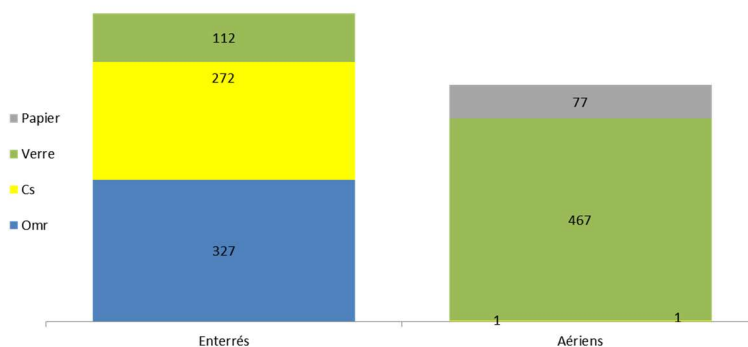
→ Points d'apport volontaire enterrés ou aériens

Fin 2021, le parc de la CDA est constitué de 546 conteneurs aériens et 711 enterrés, soit un total de **1 257 CAV (conteneurs d'apport volontaire)**.

Points d'Apport volontaire - Répartition par flux



Points d'Apport volontaire décembre 2021 - répartition enterrés / aériens



Les interventions de maintenance 2021 ont porté sur de la maintenance curative et préventive. Les conteneurs aériens sont nettoyés de manière régulière et les conteneurs enterrés font l'objet de 2 nettoyages complets par an (intérieur et extérieur).

→ Implantation des conteneurs Verre dans les communes de la CdA

En 2021, **7 879.1 tonnes de verre** ont été collectées sur le territoire de la CDA, soit une performance de **45.9 kg/hab./an**.

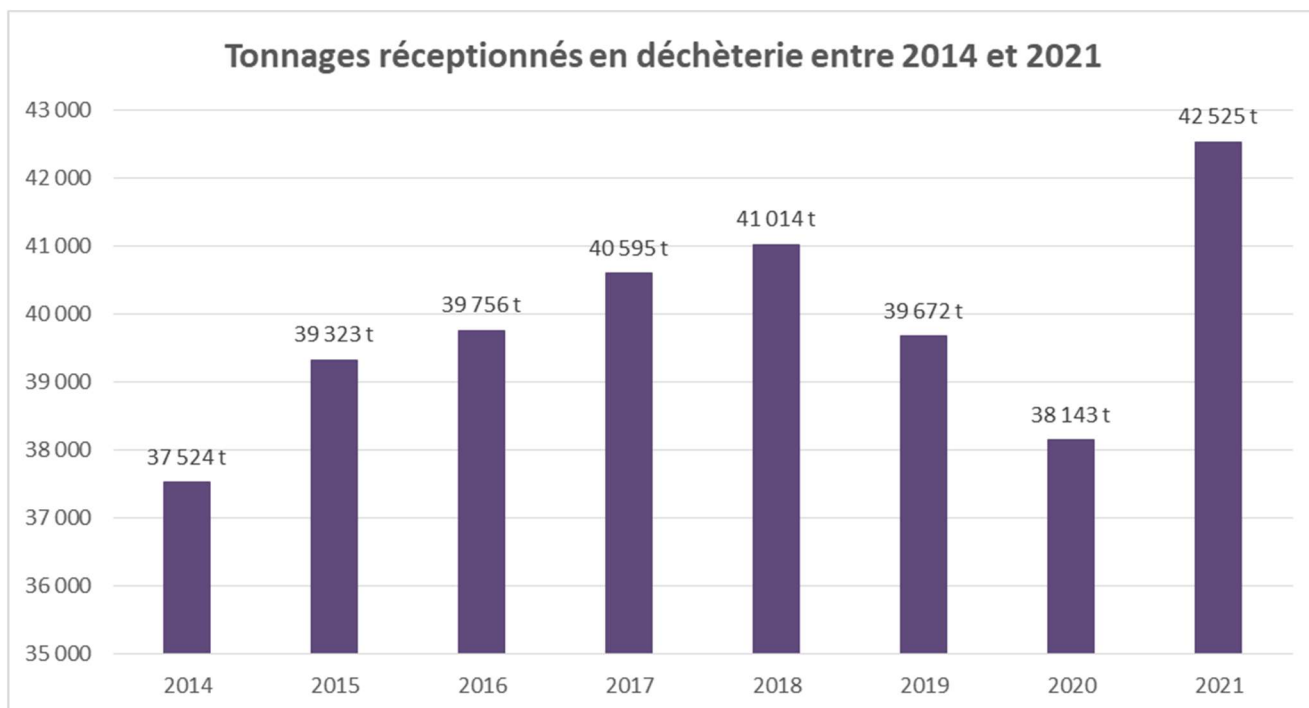
Pour permettre de capter davantage de verre qui se trouve encore dans les ordures ménagères et ainsi augmenter le taux de recyclage, il est nécessaire de densifier encore les points d'apport volontaire de verre sur l'ensemble du territoire.

+1.2% de verre collecté par habitant en 2021 par rapport à 2020

d. Les déchèteries

L'ensemble des flux des déchèteries représente **42 525 tonnes en 2021** (contre 38 143 tonnes en 2020). La production des déchets collectés en déchèterie par habitant a augmenté de 11.5%. En 2021, un habitant a déposé en moyenne **248 kg/an**, contre 225 kg en 2020 soit 22.8 kg/hab/an en plus..

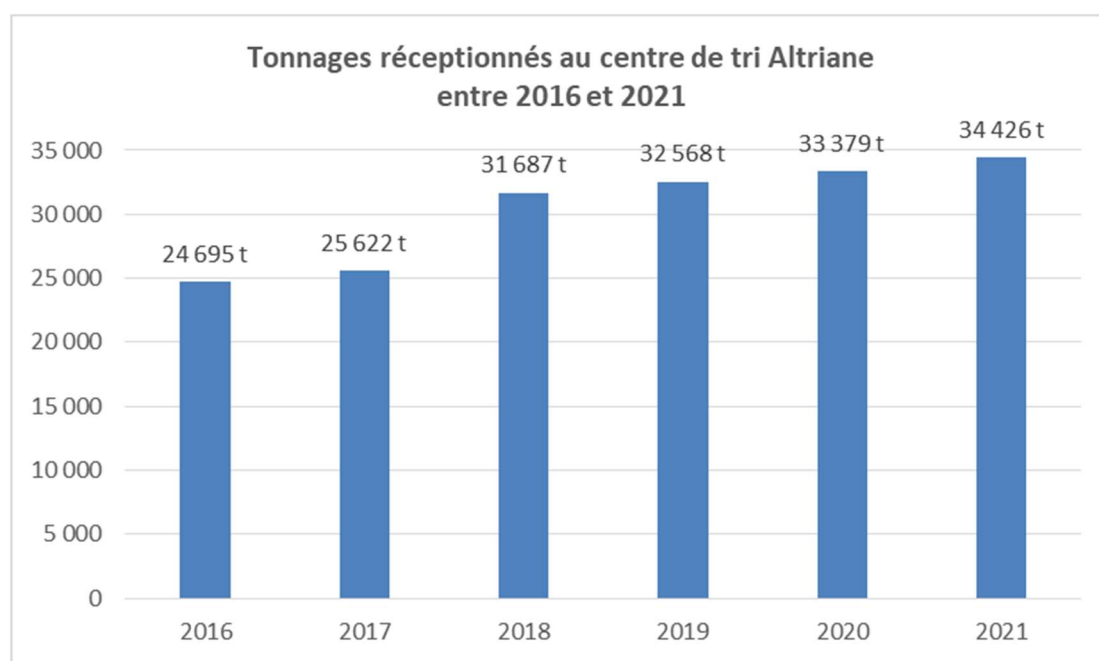
Le graphique ci-dessous illustre la quantité de déchets sur l'ensemble des déchèteries de la CDA entre 2016 et 2021.



En 2021, les déchèteries ont enregistré **405 090 passages**, soit une hausse de 5.3% par rapport à 2020 (384 475 passages).

e. Les équipements de tri et de valorisation

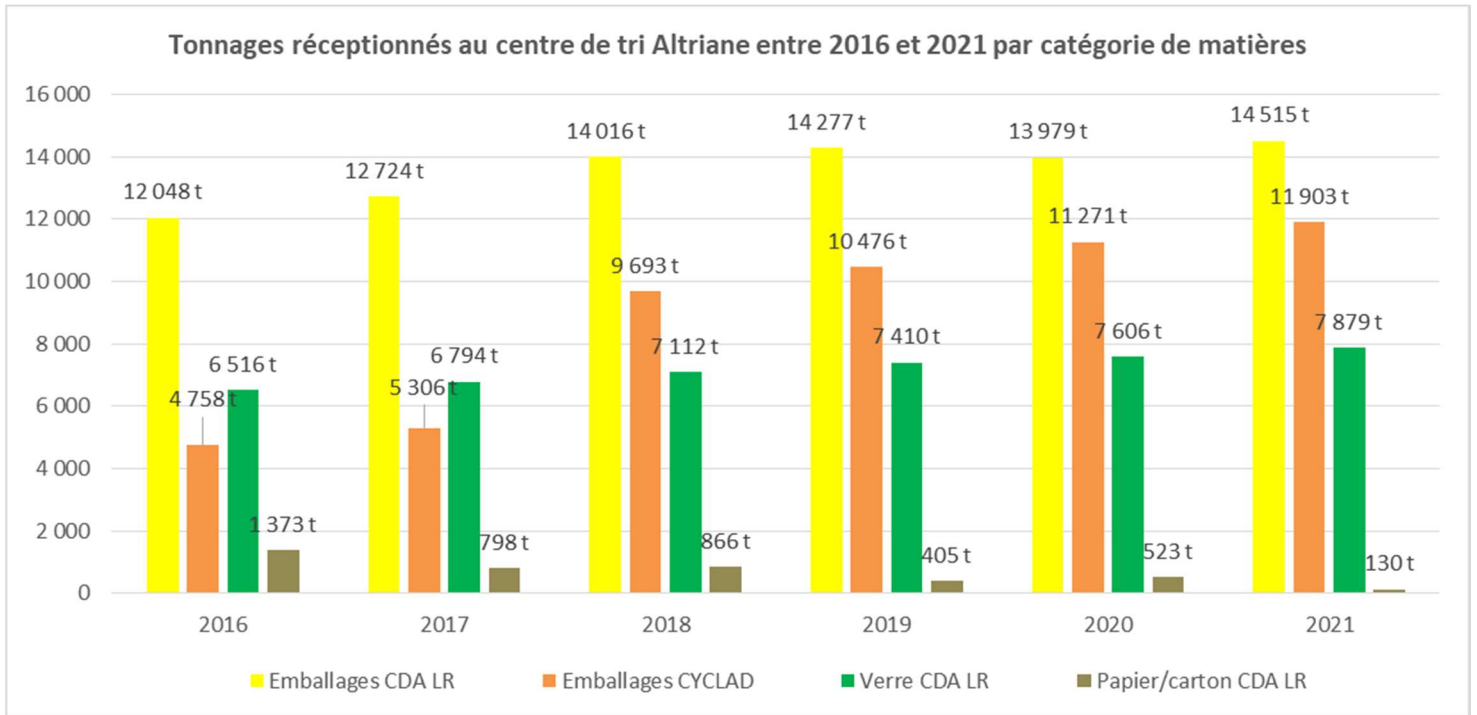
- **Centre de tri Altriane** : situé dans la ZAC de l'Aubépin à Salles sur Mer. Sa capacité de Tri est de 22 500 Tonnes/an (arrêté préfectoral), et une capacité totale de 32 000 Tonnes/an.



+ 3.1 % de déchets réceptionnés en 2021 par rapport à 2020

En 2021, 34 426 tonnes ont été réceptionnées à Altriane, dont 77 % sont traitées sur la chaîne de tri :

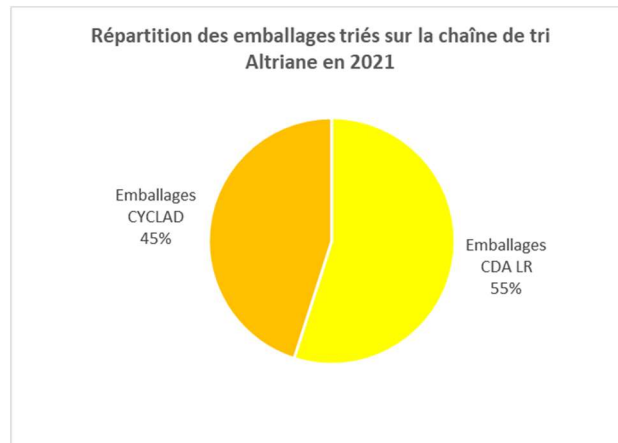
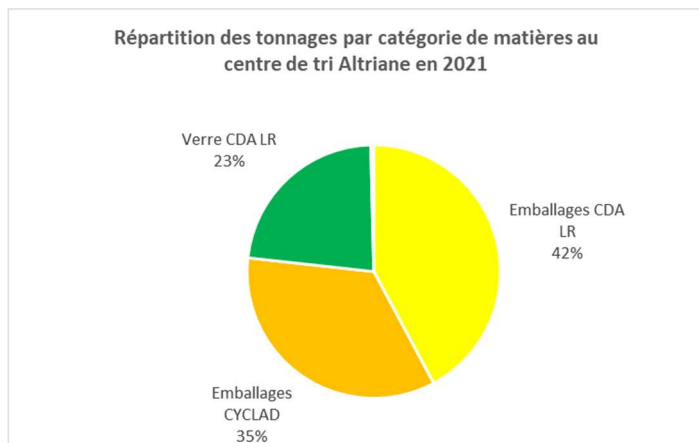
- Le verre est uniquement réceptionné sur le site d'Altriane ; il est directement réacheminé vers un repreneur.
- Les papiers déposés dans les points d'apport volontaire dédiés au papier sont acheminés vers le site de la société PAPREC pour être triés sommairement et être compactés mais ne sont pas triés sur la chaîne de tri à Altriane.



Les tonnages réceptionnés à Altriane proviennent de :

- la CdA de La Rochelle (Emballages, Papiers/cartons et Verre) et
- du syndicat mixte Cyclad : l'ensemble des emballages de CYCLAD est traité sur ALTRIANE.

Parmi les emballages triés à Altriane, 55% proviennent du territoire de la CDA LR et 45% du territoire de Cyclad.



Ci-dessous la liste des repreneurs et des filières de recyclage des flux triés à Altriane en 2021 :

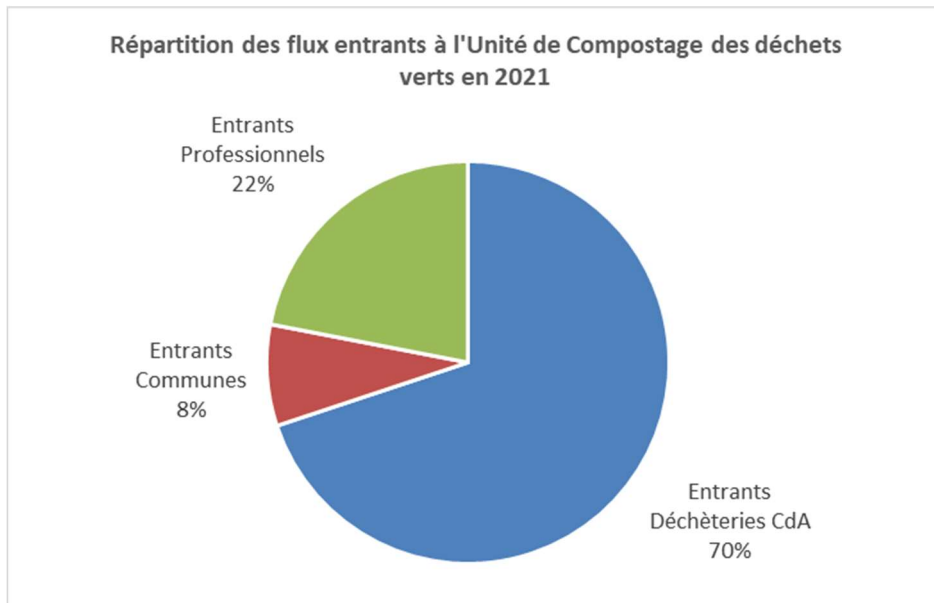
MATIERE	REPRENEURS	DESTINATIONS
PET CLAIR Q7	VALORPLAST	FREUDENBERG/ COLMAR 68 FR - SUEZ RV PLASTIQUE / BAYONNE 64-FR -WELMAN /VERDUN 55 FR - PLASTIPAK /STE MARIE LA BLANCHE 21 FR
PET FONCE Q8		PET COMPANIA/CHIVA -Espagne
PEHD		SUEZ RV PLASTIQUE / BAYONNE 64-FR - VOGT PLASTIC /Allemagne
FILMS PLASTIQUES		ESLAVA / ESPAGNE- ENVIRONNEMENT 48 / MENDE 48 FR
JRM	PAPREC	SIRPLASTE / Portugal
GDM		PAPRESA / Espagne --VALORIZATION VILAR GUILLEN /Espagne-
ACIER		SAICA /Espagne CELSA / 64 BOUCAU FR - ARCELOR MITTAL /Espagne
ELA	SUEZ TRADING	SAICA/Espagne - ESSITY / FR
GROS ALU		SUEZ RV METAUX / ISIGNY LE BUAT 50 -FR
PETIT ALU		SUEZ RV METAUX / ISIGNY LE BUAT 50 -FR
EMR	VEOLIA	SAICA/Espagne- ABELAN /Espagne - CORENSO / 33 ST SEURIN SUR L ILE
VERRE	TRANSFERT	EVERGLASS / CHATEAUBERNARD 16-Fr
REFUS		SOVAL /UVE La Pallice 17 - Véolia / Aytré 17

NB : JRM/GDM (papiers), ELA (briques alimentaires), EMR (cartons, cartonnnettes)

- **Unité de Compostage de déchets verts** située aux Rochettes RD 111 à Périgny.

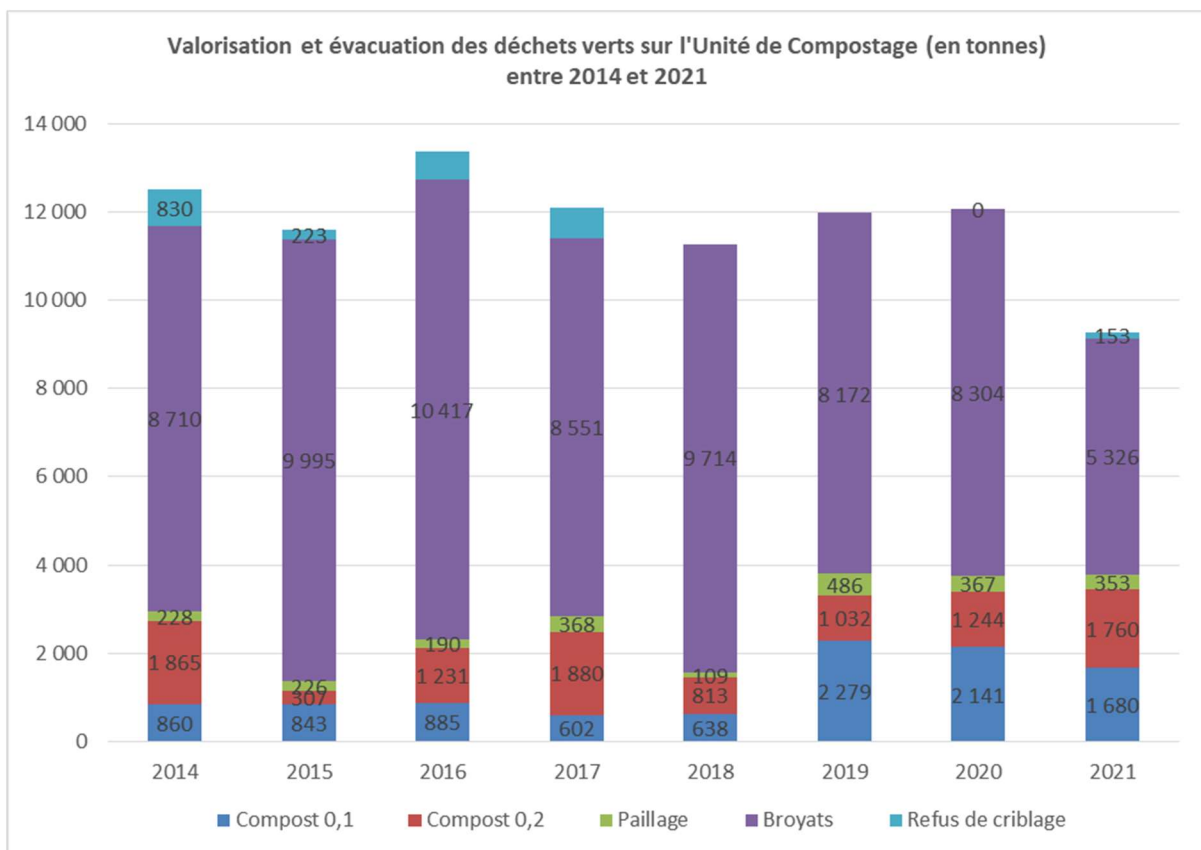
En 2021, 16 974 tonnes (*) de déchets verts (issus des déchèteries de la CdA, des apports des communes et des professionnels) ont transité sur l'Unité de Compostage, soit une augmentation de 4% des tonnages entrants par rapport à l'année précédente.

(*) 11 648 tonnes entrent dans la **fabrication du compost**, le reste étant évacué vers des installations agréées pour répondre à la capacité de traitement de l'Unité de compostage.



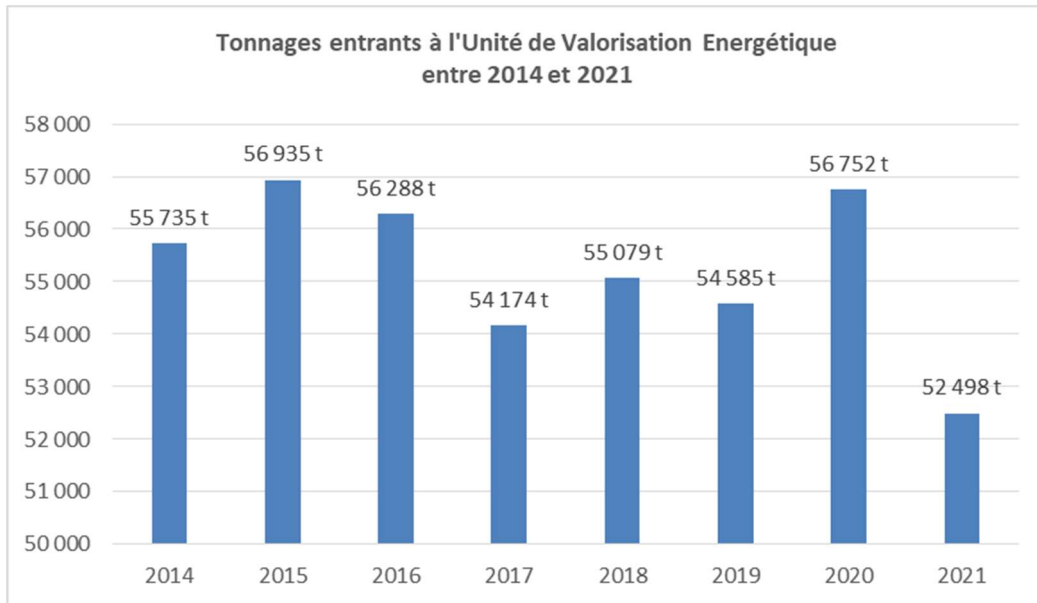
Les produits « Compost 0,1 », « Compost 0,2 » et « Paillage » sont mis en vente auprès des particuliers et des professionnels.

L'Unité de Compostage met également à disposition gratuitement des particuliers des composteurs individuels, dans la limite d'un composteur par foyer.



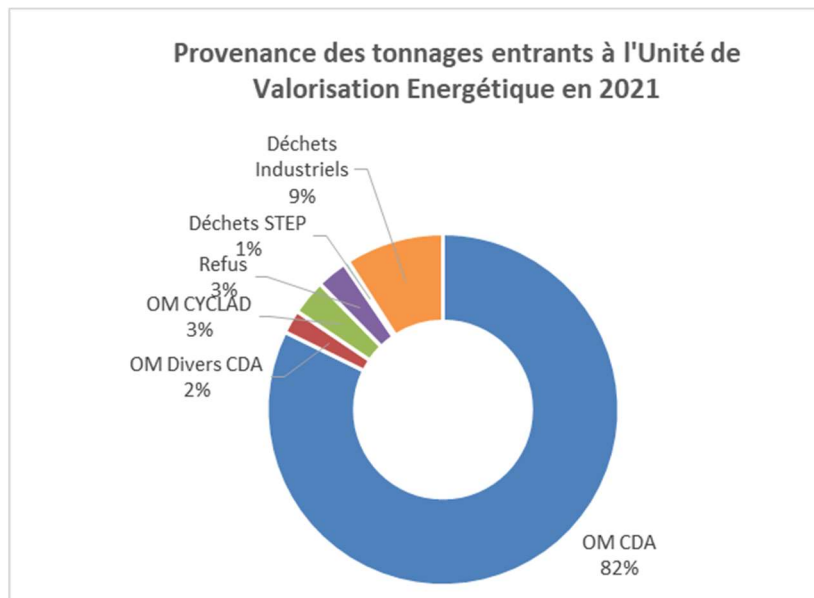
- **Unité de Valorisation Energétique**, située rue Chef de Baie à La Rochelle.

L'usine a été mise en service en 1988 et est dotée d'une capacité de traitement de 8 tonnes/heure, soit de 65 600 tonnes/an. L'usine alimente de la chaleur sous forme de vapeur au réseau de chaleur et à l'industriel SOLVAY. Le réseau de chaleur délivre de la chaleur sous forme d'eau chaude à 5 500 équivalents logements.



-7.5% de déchets traités par l'UVE en 2021 par rapport à 2020

Les tonnages ont baissé de près de 7.5% par rapport à 2020. Cette baisse s'explique du faite des travaux en cours sur cette période.



82% des déchets traités par l'UVE sont des ordures ménagères résiduelles collectées en porte-à-porte sur la CDA.

Les déchets sont valorisés en énergie, produisent des mâchefers qui seront valorisés en remblai ou sont destinés à une valorisation matière (acier / aluminium).

La réglementation impose un certain nombre de contrôles et d'analyses :

- Une auto surveillance des rejets atmosphériques (mesure en continue des poussières, carbone organique total, acide chlorhydrique, dioxyde de soufre, oxydes d'azote, monoxyde de carbone),
- Un contrôle bi annuel des rejets atmosphériques par un organisme extérieur accrédité (résultats ci-après),
- Des analyses trimestrielles sur les résidus de l'incinération (REFIOM et mâchefers),
- Un contrôle de la radioactivité des déchets entrants.

Les contrôles ont été effectués par un organisme extérieur et accrédité par un bureau de contrôle :

Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Unité de Valorisation Energétique
 Résultats des contrôles semestriels sur les rejets de fumées - Année 2021
 Contrôles effectués par un organisme extérieur et accrédité : APAVE

PARAMETRES MESURES	UNITES	VALEURS LIMITES JOURNALIERES		FOUR 1		FOUR 2	
		Arrêté du 20/09/02	Arrêté du 09/08/21	23/03/2021	25/10/2021	24/03/2021	19/10/2021
Année 2021							
EMISSIONS ATMOSPHERIQUES							
Débit de gaz	Nm3/h			24400	21200	18500	21100
Poussières	mg/Nm3	10	10	0,29	1,1**	5,06	0,52
Dioxyde de carbone (CO2)	%	NC	NC	6,9	6,9	8	8,7
Monoxyde de carbone (CO)	mg/Nm3	50	50	18	16	11	28
Acide chlorhydrique (HCl)	mg/Nm3	10	10	1,6	4,1	1,5	5,3
Oxydes de soufre (en SO2)	mg/Nm3	50	50	9,3	9	3,1	14,2
COT équivalent carbone	mg/Nm3	10	10	4,3	0,8	1,4	0,2
Acide fluoridrique (HF)	mg/Nm3	1	1	0,05	0,2	0	0,09
Oxydes d'azote (NOx)	mg/Nm3	200	80	173	69	144	56
Ammoniac (NH3)	mg/Nm3	30	30	26	9,7	17	22
METAUX							
Mercuré (Hg)	mg/Nm3	0,05	0,05	0	0	0	0,002
Cadmium (Cd) et Thallium (Tl)	mg/Nm3	0,05	0,05	0,0003	0,0000	0,0007	0,0000
Antimoine (Sb), Arsenic (As), Plomb (pb), Chrome (Cr), Cobalt (Co), Cuivre (Cu), Manganèse (Mn), Nickel (Ni), Vanadium (V)	mg/Nm3	0,5	0,5	0,0185	0,0026	0,0267	0,1084
DIOXINES ET FURANNES							
Concentration PCDD/F	ng/Nm3	0,1	0,1	0,0022	0,078	0,009	0,001
Flux jour PCDD/F par ligne	µg/jour	NC	NC	1,29	39,69	4,00	0,51
Flux total jour PCDD/F*	µg/jour	120	120	40,97		4,50	
* Le flux total (L1+L2) en PCDD/F en moyenne journalière est la somme des flux de chaque ligne calculé par la multiplication de la concentration mesurée en PCDD/F par le débit moyen mesuré extrapolé sur 24 heures							
** valeur du rapport 22167408-1 du 13/03/2022							

LES INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments financiers qui suivent sont extraits du compte administratif 2021 du budget annexe « Gestion des déchets » et de la matrice ComptaCoût mise au point par l'ADEME dans laquelle les données du compte administratif sont retraitées de façon à obtenir des données annuelles par flux de déchets ou par activité.

En effet, pour une meilleure évaluation et maîtrise des coûts, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle utilise depuis 2011 la méthode nationale ComptaCoût, mise au point par l'Ademe, pour le calcul des ratios financiers à la tonne et par habitant.

L'utilisation de cet outil donne une meilleure traçabilité des informations et permet d'intégrer des coûts de structure de l'ensemble des services intervenant pour l'exercice de la compétence de valorisation des déchets.

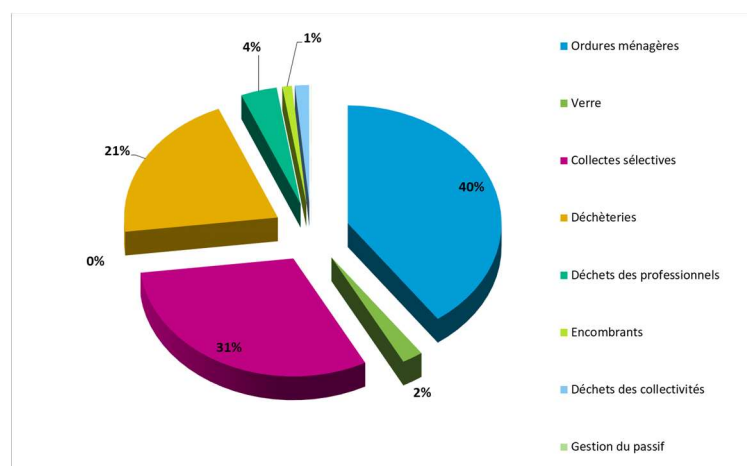
Les données ComptaCoût peuvent être partagées dans le Système d'information et d'observation de l'environnement (SINOE), une base de données créée par l'Ademe, pour permettre leur comparaison avec d'autres collectivités et connaître les données au niveau national.

Les dépenses réelles de fonctionnement (CA 2021)

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement figurant au compte administratif se sont élevées à 25.1M€ en hausse de 6.2% par rapport à 2020.

La part financière relative aux ordures ménagères représente 40%, la collecte sélective 31% et les déchèteries 21 %.

Répartition des dépenses par flux :

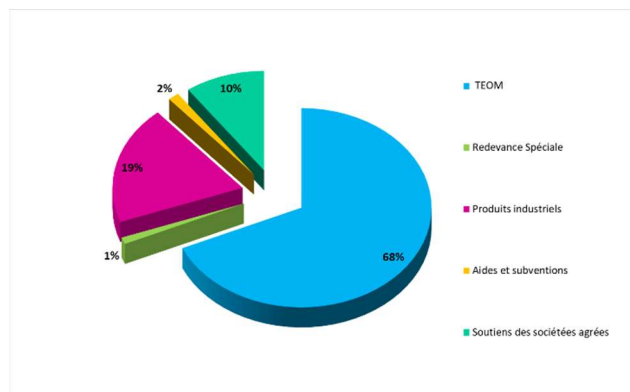
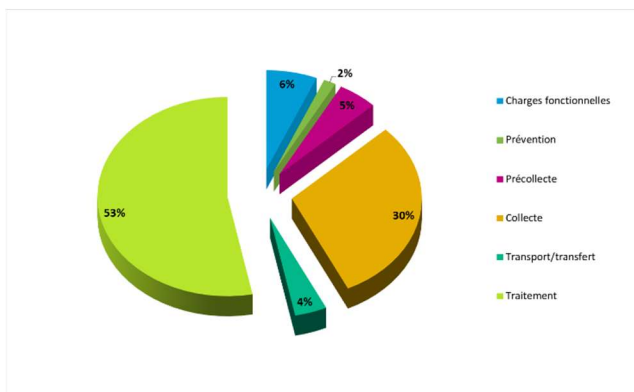


Les recettes de fonctionnement (CA 2020)

En 2021, les recettes de fonctionnement (y compris la reprise de l'excédent dégagé en 2020) ont atteint 34.1M€, en hausse de 10% par rapport à 2020.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 71 % des recettes en 2020.

Les produits industriels représentent 16% des recettes globales (vente de matière, prestations réalisées pour des tiers tels que CYCLAD, ...).



La redevance spéciale

Instituée par la loi du 13 juillet 1992, la redevance spéciale ordures ménagères (RS) est une taxe payée par les producteurs non ménagers (commerçants, artisans, entreprises industrielles, professions libérales, activités tertiaires...).

Elle permet de financer l'enlèvement de leurs déchets banals, qui, du fait de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions techniques particulières et sans risques pour les personnes et pour l'environnement.

La RS est perçue par la CDA de La Rochelle depuis 2005. Ses modalités d'application font l'objet d'une délibération annuelle.

Le produit de la redevance spéciale a atteint 341 K€ en 2021 (271K€ en 2020).

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement en 2021 s'élèvent à 11.6 M€.

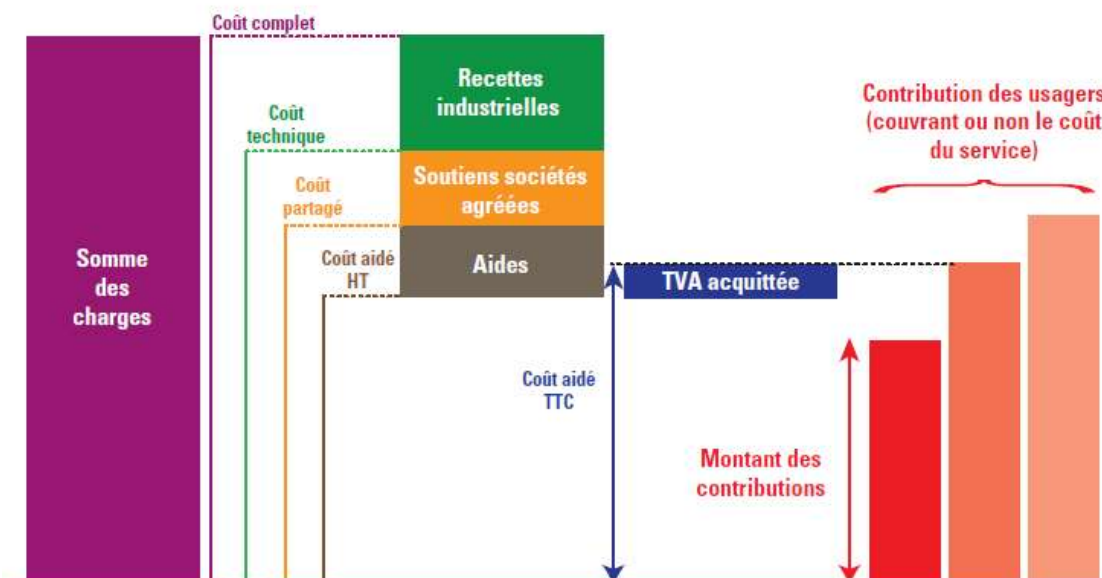
Les grands axes des dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) de l'année 2021 en matière de travaux et de fournitures correspondent principalement à la modernisation et mise aux normes de l'UVE, aux travaux sur le centre de valorisation de Laleu, à l'acquisition de fournitures telles que les bacs roulants, les conteneurs enterrés, les bennes

Comparaison des coûts aidés hors taxes ADEME – CDA de La Rochelle selon la méthode Comptacoût / ADEME

Depuis 2006, la méthodologie a fortement évolué afin de la fiabiliser et de la moderniser. Cette évolution nécessaire a été concrétisée pour l'année 2011 par la réalisation pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle des bases de construction de la matrice, afin de disposer de l'outil d'analyse, de pouvoir prétendre aux soutiens ADEME et d'être en conformité avec ce qui est attendu.

Ce travail de consolidation a été poursuivi depuis avec la réalisation d'une matrice établie sur le socle de 2011, fondations auxquelles des améliorations ont pu être apportées de par l'expérience acquise.

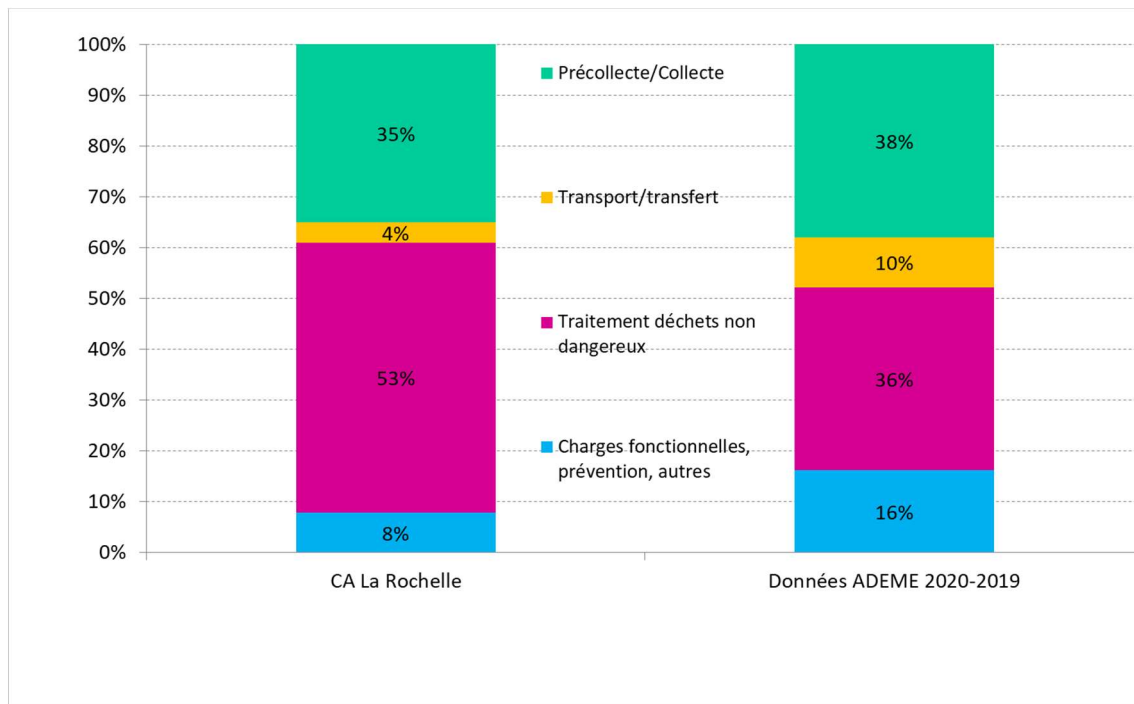
En préambule de l'analyse qui va suivre, il est nécessaire de rappeler les différents types de coûts existants qui seront évoqués par la suite :



Le coût complet est le coût brut global. Lorsque l'on veut connaître le coût technique, il faudra déduire les recettes industrielles. Le passage au coût partagé nécessite de retirer au coût technique les soutiens des sociétés agréées et ainsi de suite.

Le coût aidé TTC, à savoir l'ensemble des coûts incluant la TVA, moins les recettes représente le réel, qui peut ensuite être comparé à la contribution payée par les usagers, afin de vérifier si la fiscalité est en adéquation avec les besoins du service déchets.

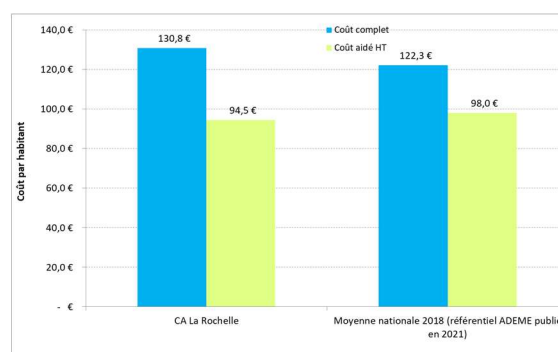
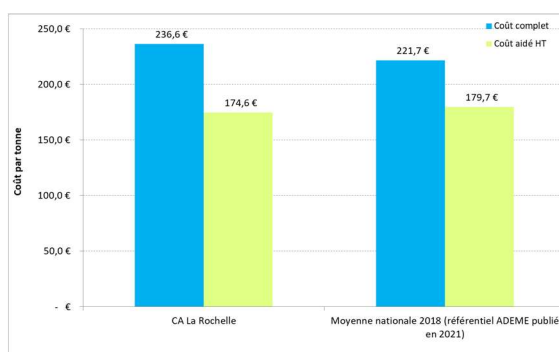
L'ADEME dispose d'une base de données recensant les matrices réalisées selon la méthode ComptaCoût. Les données 2018-2019, indiquent une décomposition des coûts assez différente de ceux de la CDA :



Les ratios de coûts par tonne et par habitant sont issus de la synthèse de la matrice ComptaCoût, ces coûts sont présentés sous deux formes :

- les coûts complets HT, qui reflètent l'ensemble des coûts relatifs aux différents flux,
- les coûts aidés HT, qui correspondent au coût de revient de gestion de chaque flux sans la TVA.

Sur l'année 2021, le coût aidé HT de la CDA est de 174,6 €/tonne et de 94,5 €/habitant. En comparaison du référentiel national ADEME publié en 2021 relatif aux coûts de 2018, **les coûts aidés de la CDA sont inférieurs à la moyenne à la tonne et à l'habitant**. Une baisse est constatée par rapport à l'année 2020.



La CDA avec son influence touristique et les moyens à mettre en face, avec sa taille d'agglomération montre une gestion de ses coûts globalement maîtrisée, notamment suite au développement de la conteneurisation en bacs, la mise en place de conteneurs enterrés ces dernières années, la modernisation du tri ainsi que l'intégration d'amortissements anciens. Néanmoins, l'effet Covid a fortement impacté la collectivité en 2020 avec une nette chute des recettes et une hausse des coûts à la fois contextuelles mais aussi liés à des évolutions de marchés. L'année 2021 voit une baisse du coût aidé à l'habitant, avec néanmoins en prévision

une hausse de ce coût à l'avenir du fait de l'inflation et de la TEOMI à mettre en place, tout comme la gestion des biodéchets.

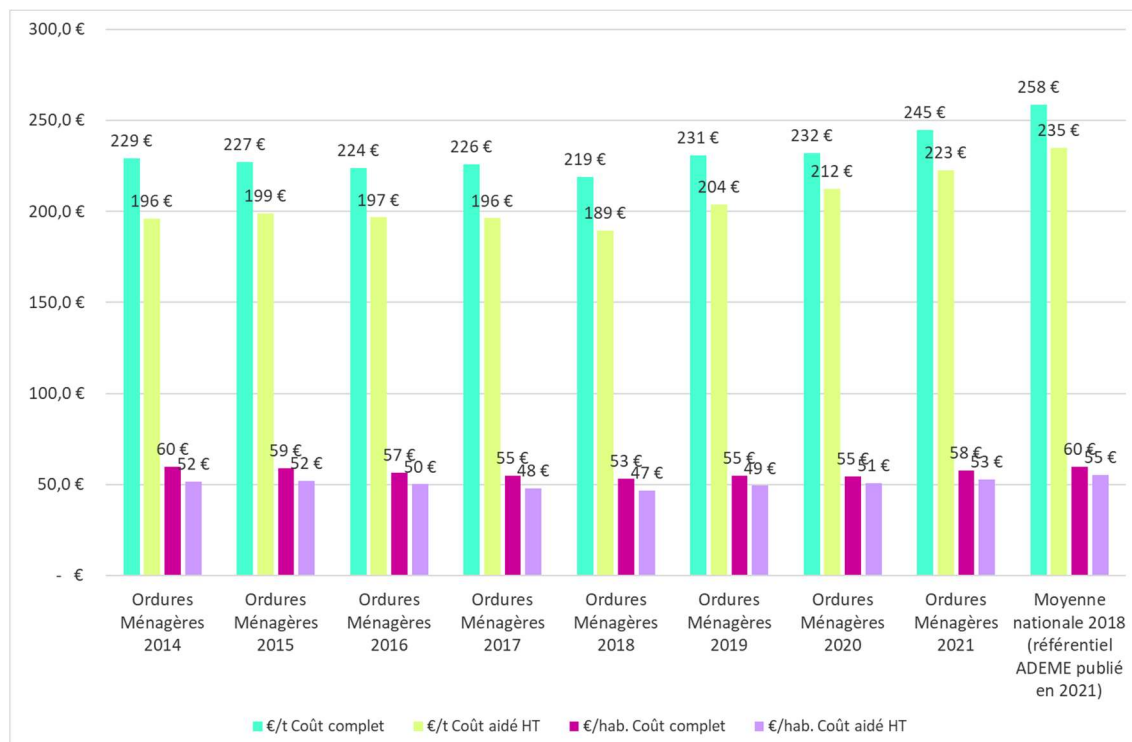
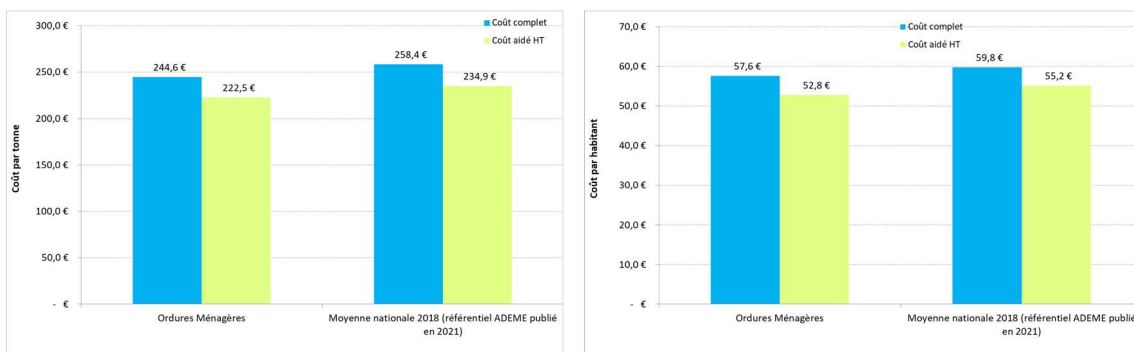
Si l'on compare avec le coût moyen pour les matrices 2020 et 2021 saisies à ce jour, pour des collectivités urbaines, la CDA se trouve parmi les bons élèves des collectivités sur les 63 matrices entrant dans ce champ d'analyse.

Flux ordures ménagères (OMr)

La CDA dispose d'un **coût aidé HT inférieur à la moyenne nationale** à l'habitant et à la tonne.

Le coût augmente de près de 5 % entre 2020 et 2021. La CDA se situe juste sous la moyenne par rapport aux collectivités du référentiel basé sur les données 2018.

Si l'on compare ces résultats avec ceux des collectivités ayant saisies des matrices 2020 et 2021 (68 matrices pour le flux OM) et de typologie similaire, il se confirme que les résultats de la CDA sont dans la moyenne à l'habitant et à la tonne.



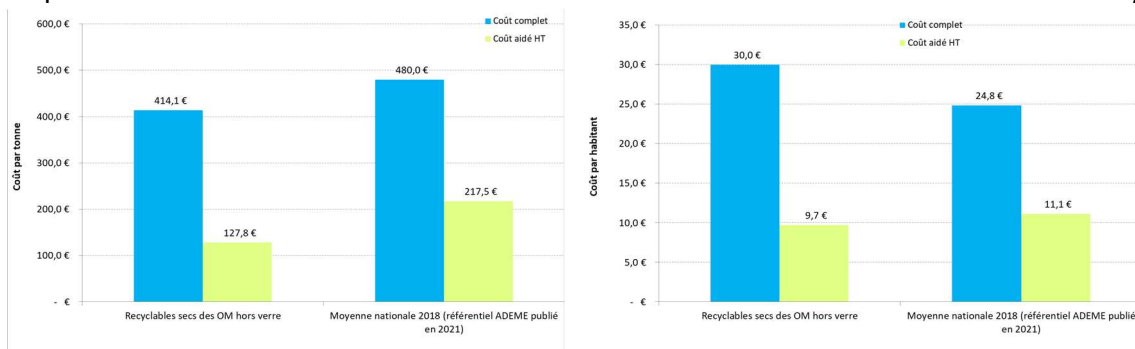
Flux recyclables (BCMPJ) / Briques, cartons, métaux, plastiques, journaux.

CDA dispose d'un **coût aidé HT inférieur à la moyenne nationale** à l'habitant et à la tonne.

Après avoir augmenté fortement entre 2016 et 2017, une baisse est constatée en 2018 suite à la fin des travaux du centre de tri. Les coûts repartent à la hausse en 2019 et en 2020, notamment en coût aidé du fait des baisses de recettes matières et des amortissements, ainsi que de la hausse des refus de tri et de l'avenant tri.

En 2021, les recettes matières et soutiens en forte hausse font fortement baisser le coût aidé à la tonne et à l'habitant.

Les deux graphiques ci-après montrent que la CDA, en se comparant à des collectivités ayant saisies des matrices 2020 et 2021 (66 matrices pour le flux recyclable) et de typologie similaire, dispose de coûts à l'habitant et à la tonne inférieurs à la moyenne.



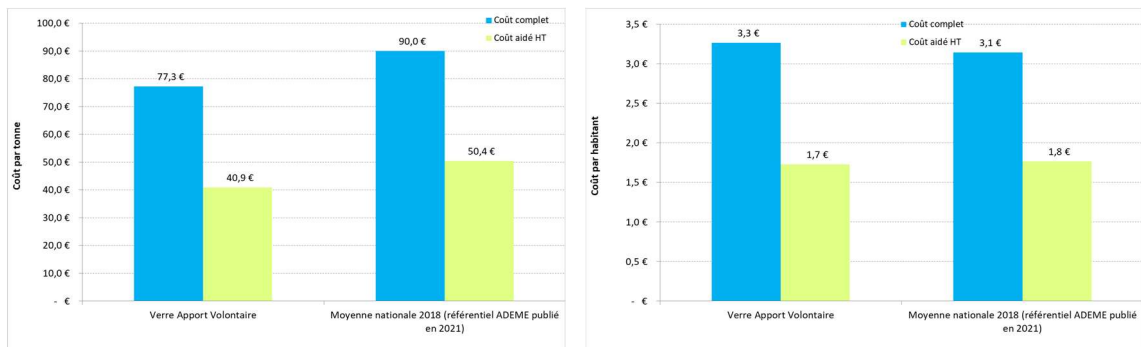
Flux Verre

Le coût aidé HT est inférieur à la moyenne à la tonne ainsi qu'à l'habitant. Les recettes et soutiens pour le matériau permettent un gain significatif entre le coût complet HT et le coût aidé HT malgré l'effet Covid.

Le coût de la collecte à la tonne en apport volontaire pour la CDA reste en deçà de la moyenne, à un niveau très bon bien que l'apport volontaire enterré se développe.

Les soutiens sont également très bons.

Au sein des données ADEME, le coût du verre peut être relatif à de l'apport volontaire ou à du porte à porte, avec par conséquent des écarts considérables. La CDA comme on le voit sur le graphique ci-après obtient de très bon résultats en se comparant à des collectivités ayant saisies des matrices 2020 et 2021 (74 matrices pour le flux verre) et de typologie similaire. Mais attention, le mode de collecte peut varier.



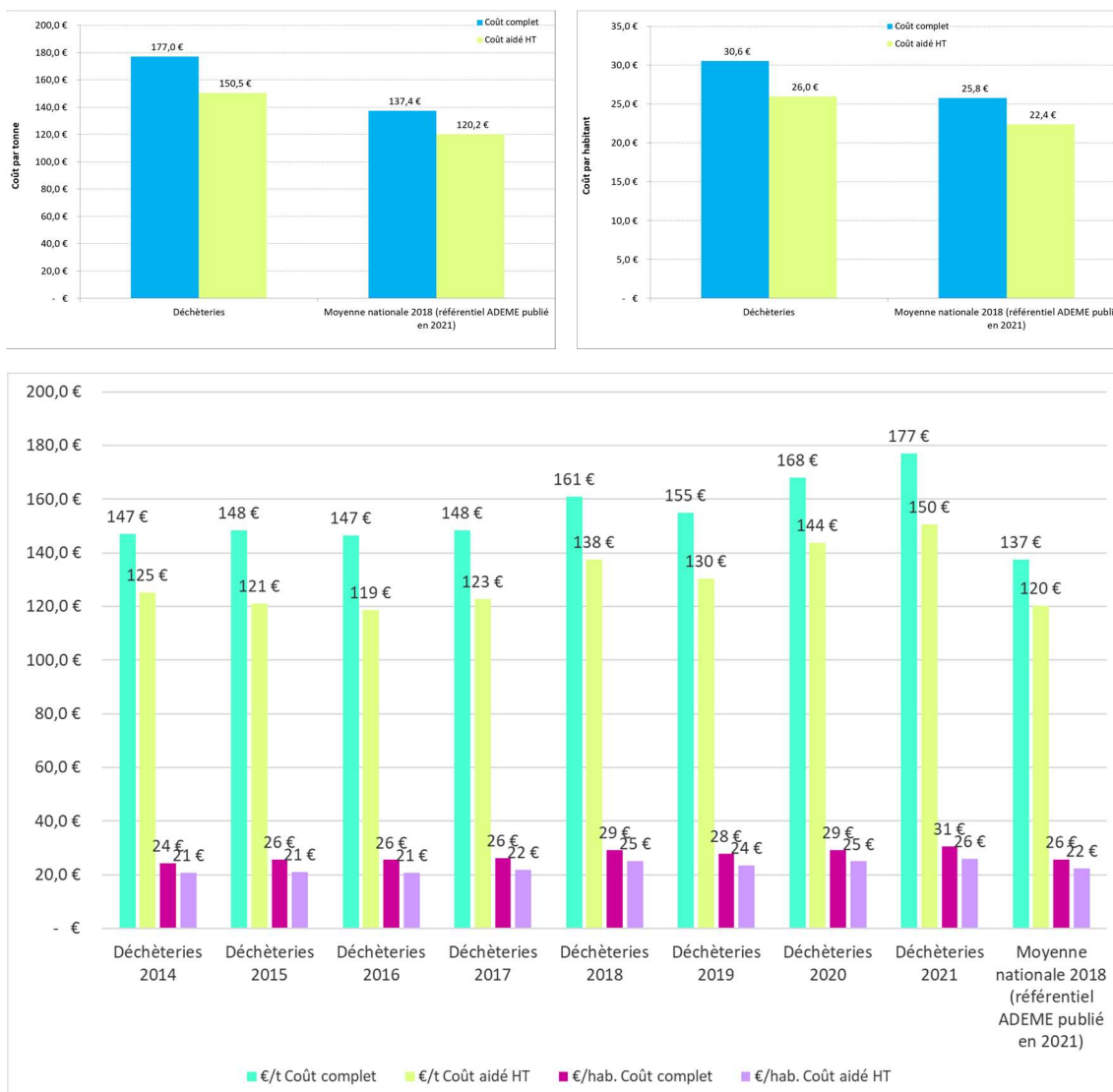
Flux Déchèteries

Les **coûts aidés HT à la tonne et à l'habitant sont supérieurs** à la moyenne nationale.

Au niveau national, le coût moyen a augmenté de 20 % entre 2008 et 2012, mais a légèrement diminué en 2014 et augmente en 2018.

Plusieurs phénomènes peuvent l'expliquer comme la mise en place de la redevance incitative sur plusieurs territoires, engendrant un déplacement du flux de déchets vers les déchèteries, mais également l'amélioration de la seconde génération des déchèteries qui a débuté et qui augmente les investissements, avec cependant en parallèle une rationalisation des réseaux de déchèterie ce qui limite les coûts de fonctionnement.

Depuis 2014 les coûts moyens étaient stables pour la CDA, ils ont augmenté en 2018, baissés en 2019 mais augmentent assez fortement en 2020 notamment dû à l'effet Covid. Sur 2021, la hausse se poursuit avec la hausse des tonnages, et l'impact des investissements en infrastructures.



Synthèse des coûts de La CDA La Rochelle selon la méthode ComptaCoût

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle bénéficie d'un coût de gestion des déchets situé légèrement en-dessous de la moyenne nationale en 2021 ce qui marque un retour à la normale après une année Covid exceptionnelle.

Elle se situe en revanche dans les coûts optimisés pour les territoires de même taille, grâce à une optimisation de son service depuis plusieurs années désormais, et cela malgré l'impact Covid et la reprise qui s'en suit.

Une augmentation est constatée sur certains postes, elle est la résultante de nouveau marchés qui ont des tendances à la hausse, des investissements pour son centre de tri, ses déchèteries...

Il ressort cependant que la production de déchets par habitant et par an reste importante malgré les efforts de prévention.

En 2021, les actions de prévention et de communication ont repris, elles auront pour but de diminuer les tonnages ainsi que le taux de refus sur le flux sélectif.

Le coût aidé en € HT / habitant de la CDA en comparaison du coût aidé national.

En € / hab	Omr	Recyclables	Verre	Déchèteries	Autres	Total
CDA LR	52.8 €	9.7 €	1.7 €	26 €	4.3 €	94.5 €
National	55.2€ (moyenne)	11.1 € (moyenne)	1.8 € (moyenne)	22.4 € (moyenne)	7.5 € (moyenne)	98€ (moyenne)